

Réguler, protéger, innover

Le projet de loi Pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), présenté par Cécile Duflot le 26 juin dernier, a été examiné toute la semaine dernière à l'Assemblée nationale. C'est l'acte 2 de la politique du logement du gouvernement.

« Notre volonté est claire : réguler le marché, protéger les citoyens et innover pour mieux construire », a résumé la ministre du Logement.

La loi ALUR est une loi ambitieuse et adaptée à notre époque et à la crise que nous traversons. Elle doit permettre d'activer tous les leviers pour lutter enfin efficacement contre la crise du logement, marquée depuis de nombreuses années par la flambée des prix, une pénurie de logements et une baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Cette loi aura des répercussions immédiates pour les locataires et les propriétaires. D'abord, en encadrant et en assainissant le marché pour le bien de tous. En effet, le logement est un bien de première nécessité. L'abandonner au seul marché a mené le pays dans une impasse. La loi ALUR vise à mieux encadrer les loyers, à limiter les abus et crée de nouvelles règles éthiques pour restaurer la confiance entre les professionnels du secteur et les Français.

La loi ALUR a aussi pour ambition d'engager la transition écologique et de moderniser l'urbanisme. C'est ainsi qu'elle favorisera la densification des constructions en ville et dans les zones pavillonnaires tout en limitant l'étalement urbain.

Les relations entre les propriétaires et les locataires sont trop souvent conflictuelles.

Le projet de loi vise à apaiser ces rapports grâce à la garantie universelle des loyers (GUL), qui protégera les bailleurs tout en facilitant l'accès au logement. Le texte prévoit la création d'une garantie universelle des loyers d'ici 2016. De plus, la loi permettra de prévenir les expulsions en agissant plus efficacement en amont, dès les premiers impayés.

Dans une période de grande tension du marché locatif, les locataires les plus fragiles sont à la merci de tous les abus. C'est pourquoi le gouvernement souhaite agir avec force contre les marchands de sommeil et les propriétaires indélicats. Cinq cent mille logements sont considérés comme indécents en France. Le gouvernement est décidé à traquer les marchands de sommeil et contraindre plus fortement les bailleurs à réaliser les travaux de rénovation auxquels ils sont soumis.



Pour une garantie universelle des loyers

Enfin, l'État encouragera l'expérimentation et l'innovation portées par les citoyens. L'habitat participatif constitue une manière inédite de se poser la question du logement et représente une troisième voie entre le logement individuel et l'habitat collectif : il sera enfin reconnu juridiquement. 🏡

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 19/09/2013



Dossier de la semaine

Fête des 40 roses



Vie de la Fédération

*Formations UESR :
c'est parti*



Interview

*Aux grandes femmes,
la patrie reconnaissante*

Avec Julie Muret

Leçon australienne

Seule, la division de la gauche explique le résultat des élections australiennes qui ont permis le retour de la droite au pouvoir. Tony Abbott, le nouveau premier ministre australien, est présenté par les médias de son pays comme raciste et homophobe. Il considère le réchauffement climatique comme « une connerie absolue » et l'une de ses priorités consiste à supprimer la taxe carbone.

Son programme prévoit aussi d'importantes coupes budgétaires dans les services publics et une politique très restrictive à l'égard des boat people. C'est la division de la gauche qui a permis l'élection de cet homme. Voilà une leçon à méditer pour la gauche française, au moment où la « droite décomplexée » est prête à toutes les compromissions.

Il y a 40 ans



C'est en 1973 que Louis Le Pensec et son suppléant, Raymond Le Saux, firent basculer la 8^e circonscription à gauche. Depuis ce 11 mars 1973, cas unique en Bretagne, cette circonscription a toujours eu un député socialiste : Louis Le Pensec ou Gilbert Le Bris.

« Mais il faut remonter à 1971, et la victoire de Louis Le Pensec aux Municipales à Mel-lac, car c'est à ce moment-là que l'aventure a commencé », a expliqué Gilbert Monfort.

En 1973, Georges Pompidou présidait le pays. Ses homologues étaient Nixon, Mao et Brejnev. En France, Georges Marchais dirigeait le Parti communiste et François Mitterrand venait de prendre la tête du Parti Socialiste.

Raymond Le Saux fut l'un des premiers socialistes du Finistère. Membre de la CIR (Convention des institutions républicaines), il a participé au congrès d'Epinau et a donc assisté au premier discours de François Mitterrand en tant que Premier secrétaire du PS. « Dès ce moment là j'ai su que nous allions gagner », se souvient-il.

Gilbert Monfort fut chargé de le contacter pour lui demander d'être suppléant de Louis Le Pensec. Conseiller municipal d'Elliant, Raymond Le Saux accepta immédiatement. « Nous nous étions partagés les tâches », a rappelé Louis Le Pensec « Lui, le social et l'école, moi tout le reste... ».

En avril 1972, les adhérents de la 8^e circonscription, réunis à Moëlan-sur-Mer en assemblée générale, désignent Louis Le Pensec comme candidat pour les Législatives. Très rapidement, il mit en place un comité de campagne qui se réunissait le dimanche à 15h00. Rien n'était laissé au hasard. Et certainement pas la communication. Pour cette campagne les socialistes disposaient de deux affiches, réalisées par Alain Le Quernec : l'une, intitulée l'espoir représentait Marianne. Sur l'autre, l'affichiste avait dessiné le portrait du candidat bleu. « Tout le monde s'attendait à une photo classique », se souvient Raymond Le Saux qui évoque la campagne la plus originale et la plus dynamique à laquelle il a participé. « Le point d'orgue de cette campagne fut le grand meeting commun PS/PC qui se déroula à Rosporden », a rappelé Gilbert Monfort. La droite avait tout fait pour essayer de perturber ce rassemblement mais la dynamique, en faveur de Louis Le Pensec, était trop forte.

Fête des 40 roses

Passé, présent et avenir se sont mêlés, dimanche 15 septembre à la fête des 40 roses, à Quimperlé, durant laquelle les socialistes ont rendu hommage à Louis Le Pensec et son épouse, Colette.



Les socialistes autour de Louis Le Pensec

Le passé c'était bien sûr pour l'élection législative de 1973 (voir encadré). Mais chacun avait en tête les grandes étapes de la vie politique de Louis Le Pensec que Gilbert Le Bris, député de la circonscription, qui fut son suppléant, a rappelé : son rôle au sein du PS, dans les années 70 pour la décentralisation et la régionalisation, Plogoff, le premier ministre de la Mer, le ministre des accords de Matignon et de la paix en Nouvelle Calédonie, le ministre de l'Agriculture qui a mis en place les CTE...

Mais l'édition 2013 de la fête de la rose de la 8^e circonscription était bien ancrée dans le présent avec en perspective la préparation des élections municipales. Dans son intervention, prononcée au moment où les partenaires de gauche étaient invités, le Premier secrétaire fédéral a lancé un appel à l'unité « **dans toutes les communes du Finistère** ». « **Je ne connais pas une commune où l'union ne soit pas possible si nous en avons tous la volonté** », a-t-il rappelé.

Gilbert Le Bris a appelé les adhérents et sympathisants socialistes à se faire les porte-paroles de la majorité qui réforme le pays. À un moment où la droite s'extrême, où l'extrême-gauche se radicalise et où certains médias abandonnent toute objectivité pour se transformer en tracts, la force du PS se trouve dans ses adhérents.

Pour Louis Le Pensec les socialistes doivent s'engager dans deux combats. D'abord, ils doivent répondre au discours

décliniste porté par la droite et l'extrême-droite. « **Nous sommes la cinquième puissance mondiale** », a rappelé l'ancien ministre qui souhaite que les réussites de la France soient plus mises en avant.

Louis Le Pensec, membre du bureau mondial des collectivités locales, a également lancé un cri d'alarme pour l'Europe. Car, pour lui, « **l'Europe n'est pas le problème, elle est la solution à un moment où les autres pays du monde s'organisent par continent, les Européens ne peuvent s'offrir le luxe d'être divisés** ». C'est d'ailleurs exactement le même discours qu'a tenu la députée européenne, Isabelle Thomas. L'Europe est aujourd'hui dirigée par la droite. C'est donc la majorité du Parlement européen qu'il faut changer et ne pas tenir un discours simpliste qui consisterait à dire : l'Europe ne me plaît pas, débarquons-nous en.

La délégation socialiste française au Parlement européen aura, d'ailleurs, l'occasion de montrer l'importance de l'Union européenne dans la vie quotidienne, à l'occasion de son séminaire de rentrée qui se tiendra à Concarneau, les 11 et 12 octobre. Ce séminaire sera essentiellement consacré aux questions liées à l'alimentation.



« L'Europe est la solution »

Mais il fut également question d'avenir à cette fête de la rose. Et ce n'est pas un hasard si la deuxième oratrice à intervenir, après Raymond Le Saux, fut Leïla Delefortrie, la jeune secrétaire fédérale chargée des mobilisations militantes. Le combat commencé en 1973 ne s'arrête pas. Il est prolongé par les nouvelles générations qui défendent les mêmes convictions de justice sociale, de démocratie et de progrès. Louis Le Pensec est un maillon de la grande chaîne des socialistes qui, depuis Jean-Jaurès, font progresser l'idéal socialiste. 🌹

Formations UESR : c'est parti

Les élections municipales, qui se dérouleront les 23 et 30 mars 2014, se préparent dès maintenant. Depuis le 7 septembre et jusqu'au 21 décembre, tous les samedis matin, des formations, animées par des élus ou des universitaires sont proposées aux candidat-es, à Hanvec.

Une vingtaine de personnes ont participé à la première réunion du cycle de formations organisé par l'UESR (Union des élus socialistes et républicains). Elles portaient sur l'organisation générale des équipes municipales et étaient animées par Bernadette Abiven et Yohann Nédélec.

Elles étaient autant une semaine plus tard, le 14 septembre, pour la session consacrée aux finances locales, animée par François Marc, sénateur, spécialiste de la fiscalité locale, et Isabelle Melscoët, adjointe au maire de Guipavas en charge du budget.

Tous les grands dossiers que devront traiter les élus de mars 2014, tant dans les



Municipales : les candidats en formation tous les samedis

municipalités que les intercommunalités, seront abordés durant ce dernier semestre 2013. Les candidats seront ainsi mieux formés et plus à l'aise pour débattre de questions liées aux services à la personne et au maintien à domicile des personnes âgées ou aux équipements pour la petite enfance.

La gestion des déchets, la politique de l'eau feront l'objet d'une matinée de formation.

Pour les règles d'urbanisme, une séance spécialement consacrée à la loi littoral sera proposée

Compte tenu de l'importance des enjeux éducatifs, deux samedis seront consacrés aux affaires scolaires en traitant, à la fois, les aspects pédagogiques et périscolaires.

Les autres formations porteront sur le développement durable, l'agriculture, les affaires

sociales et les relations entre les municipalités et les Conseils général et régional.

« Les premiers retours nous indiquent que les candidats sont satisfaits des prestations des formateurs », se félicite Baptiste Bleunven, permanent de l'UESR.

Le programme précis des formations est en ligne sur <http://www.uesr29.fr/>

Interview

Aux grandes femmes, la patrie reconnaissante

Avec Julie Muret

Sur les 73 personnalités inhumées au Panthéon, on ne compte que deux femmes. Pour mettre fin à cette aberration, un collectif d'associations féministes a décidé de mettre en avant des femmes illustres qui méritent de faire leur entrée au Panthéon, explique Julie Muret, co-porte-parole d'Osez le féminisme !.

Cap Finistère : Pourquoi lancez-vous maintenant ce mouvement pour faire entrer des femmes au Panthéon ?

Julie Muret : Osez le féminisme ! appartient au Collectif pour des femmes au Panthéon, auquel participent d'autres organisations comme la CLEF, les Féministes en Mouvements ou Genre et ville, association qui milite pour que les municipalités baptisent plus de noms de rues ou de monuments à des femmes célèbres ou des figures historiques.

Le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, François Hollande a promis de transférer des cendres

de figures historiques féminines au Panthéon. Nous avons saisi la perche, proposé une liste de noms et mis en place un blog afin de faire connaître ces personnalités illustres.

Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux, a été chargé par le président de dresser une liste de personnalités susceptibles d'entrer au Panthéon.

L'apport des femmes à l'histoire politique, scientifique, culturelle, artistique ou sportive est énorme. Mais elles ne sont pas toujours reconnues à leur juste valeur et sont souvent oubliées. Actuellement, seules deux femmes, sur 73 personnalités sont au Panthéon : la physicienne Marie Curie, prix Nobel de Physique, et Sophie Berthelot, épouse de Marcelin Berthelot. Mais elle n'est au Panthéon que pour ne pas être séparée de son mari.

Cap Finistère : Quelles femmes voulez-vous voir entrer au Panthéon ? Comment ont-elles été choisies ?

Julie Muret : Nous avons ouvert un blog qui présentait une vingtaine de propositions. Parmi elles, cinq ont été mises en avant. Germaine Tillon, ethnologue et résistante. Mais aussi

Olympe de Gouge, femme de lettres qui défendit les droits des femmes pendant la Révolution. Simone de Beauvoir, aussi, mérite d'entrer au Panthéon.

Les noms de Lucie Aubrac, de Louise Michel ou de Solitude, figure de la lutte contre l'esclavage à la Guadeloupe, reviennent aussi souvent.

Cap Finistère : Comment peut-on soutenir votre action ?

Julie Muret : En signant notre pétition sur internet « Des femmes au Panthéon » sur change.org ou en répondant à la consultation de M. Belaval, jusqu'au 22 septembre, sur pantheon-monuments-nationaux.fr. C'est important pour notre mémoire collective de reconnaître l'apport des femmes dans l'histoire politique, culturelle et scientifique. Mais c'est également nécessaire pour demain car les filles peuvent ainsi avoir des modèles.

François Hollande veut promouvoir la culture de l'égalité. Cela passe par la reconnaissance du rôle des femmes dans notre histoire.



Agenda

22 septembre
14 h 00 : Fête de la 1^{ère} circonscription au Chapeau Rouge à Quimper, en présence de Najat Vallaud-Belkacem.

28 septembre
9 h 30 à 16 h 45 : Journée de rentrée de la Fédération, salle du Roudour à Saint-Martin-des-Champs.

7 octobre
18 h 30 : Conseil fédéral.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1017 - Vendredi 20 septembre 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Garantie jeunes

Le gouvernement a sélectionné le Finistère parmi les dix territoires urbains et ruraux qui testeront la mise en place de la « Garantie jeunes ».

Ce dispositif, annoncé en décembre dernier dans le cadre de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté par le Premier ministre, vise à apporter « une réponse à la situation particulièrement difficile des jeunes isolés et sans ressources, non couverts par le RSA, qui ont besoin d'être aidés et accompagnés pour entrer dans la vie professionnelle ».

Cette allocation de 450 euros mensuels à destination des 18-25 ans doit permettre une meilleure insertion des jeunes dans le monde du travail, en lien avec les missions locales. Plus largement, ce dispositif favorisera l'emploi et la formation pour 100 000 jeunes par an, à l'avenir.

Le Conseil général du Finistère s'était porté candidat pour expérimenter ce dispositif.

Cotisations

Le secrétariat fédéral rappelle que les adhérents doivent être à jour de leurs cotisations (d'adhérents et d'élus), pour pouvoir participer aux désignations des candidats pour les Municipales.

Manœuvres politiques

Agnès le Brun, secrétaire départementale de l'UMP dans le Finistère, a encore voulu faire « un coup » en faisant croire que Jean-Marc Ayrault avait quitté le salon de l'élevage plus tôt que prévu. Dans un communiqué, Gwenegau Bui a rétabli la vérité. « Comme elle le sait, le Premier ministre, ainsi que les ministres de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, ont écourté leur passage au Space en raison d'une rencontre, de plus de deux heures, avec des délégations de salariés de Gad, Tilly Sabco, Doux, ainsi que des représentants des syndicats agricoles. Par ailleurs, des mesures d'urgence et de fond, qu'elle a toujours refusé de porter au niveau régional et européen lorsqu'elle était aux responsabilités, viennent d'être prises pour sauvegarder les emplois de l'agroalimentaire sur notre territoire ».

Pour Gwenegau Bui : « Il n'y aura aucun profit politique à tirer de cette crise de l'agroalimentaire bretonne. Nous devons rester tous mobilisés pour relever ces défis. Tout confondre, c'est vouloir ne rien résoudre ».

Annonces légales & judiciaires

Maître Pierre COROLLER

Avocat
26, avenue de Thiès
14000 CAEN

À L'ABRI DE L'OcéAN, SARL en liquidation au capital de 154 500 euros, siège social : BAYE (29300) Loquillec, siège de liquidation : HERMANVILLE SUR MER (14880) 148, chemin du Hamel, 484 162 250 RCS QUIMPER.

L'Assemblée Générale réunie le 6 septembre 2013 a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé Monsieur Norbert LEVREL de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER.

KELTIVIN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Lieudit « Croas Ar Rod »
29260 LESNEVEN
531 827 764 RCS BREST

Aux termes d'une décision en date du 30 août 2013, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite de l'activité de la société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

SCP AVOCATS OUEST CONSEILS
RIOU-PERREAU-JAN-LE FRIANT
6, rue Saint-Marc - BP 21105
29101 QUIMPER CEDEX

AVIS DE CESSIION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CHATEAULIN du 30 août 2013, enregistré à la Recette de BREST PONANT, le 4 septembre 2013, bordereau n°2013/1333 ; case n°10, la société LE GRAND CAFÉ, SARL au capital de 6 000 euros, ayant son siège social au 5, quai Cosmao - 29150 CHATEAULIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 499 476 406 RCS QUIMPER.

A vendu à Monsieur Philippe REVEL, demeurant 2, rue Tanger - 75019 PARIS, le fonds de commerce de restauration, sis et exploité 5, quai Cosmao - 29150 CHATEAULIN, sous l'enseigne LE GRAND CAFÉ pour lequel le vendeur est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 499 476 406 RCS QUIMPER comprenant :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés ;

- Le droit au bail des locaux dans lesquels il est exploité, pour le temps restant à courir, ainsi que le droit au renouvellement dudit bail ;

- Le matériel et le mobilier commercial, les agencements et installations nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce présentement cédé, décrits et estimés dans un état ci-annexé ;

- Et plus généralement, tous les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds et nécessaires à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} septembre 2013. La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent cinquante mille euros (150 000 euros) s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour cent quarante mille euros (140 000 euros) ;
- Aux éléments corporels pour dix mille euros (10 000 euros).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance à SCP AVOCATS OUEST CONSEILS, Maître LE FRIANT Pascal, demeurant 6, rue Saint-Marc BP 21105 - 29101 QUIMPER CEDEX.

Pour insertion.

EXCO BRETAGNE ABO

Société par Actions Simplifiée
au capital social : 262 500 euros
Siège social : 18, rue Jean Jaurès
29200 BREST (Finistère)
339 899 783 RCS BREST

Des décisions unanimes d'associés en date du 19 juillet 2013, il résulte la publication des mentions suivantes, à effet du 1^{er} août 2013 :

Anciennes mentions :

Président : Monsieur Patrick MONEGER, demeurant 38, rue Emile Zola - 29200 BREST.

Comité de direction :

Madame Patricia GENEST demeurant à Pont Cabioe'h - 29200 BREST, Madame Marie-Pierre OMNES demeurant 11, rue René Tassin - 29490 GUIPAVAS, Monsieur Christophe OLIVIER demeurant 11, rue Puebla - 29200 BREST.

Nouvelles mentions :

Président : Monsieur Jacky LINTIGNAT, demeurant 87, rue de Courcelles - 75017 PARIS.

Directeur général : Monsieur Patrick MONEGER, demeurant 38, rue Emile Zola - 29200 BREST.

Des décisions unanimes d'associés en date du 19 juillet 2013, il résulte la publication des mentions suivantes, à effet du 31 août 2013 :

Anciennes mentions :

Dénomination sociale : EXCO BRETAGNE ABO.

Nouvelles mentions :

Dénomination sociale : ABO.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 11 septembre 2013, à PLOUGASTEL-DAOULAS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

METALYS.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : Kergollé - 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS.

Objet : L'acquisition, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et de toutes participations, directes ou indirectes, pour son propre compte, dans le capital de sociétés françaises. Toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autres, au profit et à destination exclusifs des sociétés et entreprises liées à la société ; Le financement par voie de prêts, de cautionnement, d'avals, d'avances ou par tous autres moyens des sociétés et entreprises liées à la société ; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet.

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social fixe : 100 000 euros divisé en 100 000 parts sociales de 1 euro chacune.

Gérance : MORVAN Gérald, Kergollé - 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.

Pour toute impression,
création, contactez Elodie à
l'adresse.pafimp@wanadoo.fr
ou au 02 98 43 11 44.